

Mars 2016

Pour faire adopter la loi Macron, le gouvernement a eu recours l'an dernier à l'article 49-3 de la Constitution ce qui en dit long sur son caractère autoritaire. Cette dernière comporte quantité de dispositions régressives dont, pour les salarié-es du commerce et, en particulier, ceux des gares, l'extension du travail dominical.

Une loi pour les patrons des grandes enseignes et de la SNCF

En effet, la loi autorise désormais l'ouverture dominicale, suite à un arrêté ministériel du 9 février 2016 contesté devant la justice, des commerces situés dans l'emprise des six gares parisiennes ainsi que celles d'Avignon TGV, Bordeaux Saint Jean, Lyon Part Dieu, Marseille Saint Charles, Montpellier et Nice-Ville.

Plus encore, rien n'empêche que ces gares soient demain incluses dans les nouvelles Zones Touristiques Internationales (ZTI), taillées sur mesure pour les grands magasins du boulevard Haussmann et autres chaînes commerciales, qui, outre l'ouverture dominicale permanente, pourront ouvrir jusqu'à minuit... Demain, au tour de Saint Lazare ?

La direction de la SNCF se réjouit de cette mesure, elle qui encaisse une commission sur les ventes réalisées dans les commerces en gare et estime que c'est à leurs salarié-es de contribuer à la sécurité en leur sein... au détriment des missions de service public !

Volontariat, majoration : c'est du bidon

« *Pas d'accord, pas d'ouverture* » clame le ministre pour faussement nous rassurer mais de tels accords existent déjà : ainsi à Gare du Nord, celui du magasin Aéroboutique prévoit... 5 % de majoration de salaire ! Et, pour les cheminot-es, la compensation est aussi ridicule : 4,46 € par heure. Quant au volontariat, le chantage à l'embauche et au licenciement seront permanents.

Plus encore, dans les entreprises de moins de 11 salarié-es qui sont légion dans nos gares avec les franchisés et les faux indépendants, l'employeur pourra, en l'absence d'accord et après consultation du personnel concerné, appliquer les compensations de son choix. Nul doute qu'elles risquent d'être maigres et que la question posée sera : « *On ouvre tous les dimanches.... ou bien on ferme tout court !* »

Tous ensemble, faisons dérailler la loi travail !

Salarié-es du commerce et cheminot-es, c'est nous qui faisons vivre les gares, c'est nous qui décidons ! **Jeudi 31 mars**, cessons le travail à l'appel, au plan national, de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires ainsi que de la FIDL, de l'UNEF et de l'UNL pour exiger le retrait des lois Macron et El Khomri. Sur Paris, manifestation à **13 h 30** place d'Italie.